Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260901-DB_2026_7-DE

DÉCISION DU BUREAU N° 7 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er septembre, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 24 août deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 20

Étaient présents :

BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LOUAZEL Véronique, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine.

Était excusée :

SOLLIER Jacqueline

Mme Soazic BLOUIN a été élue secrétaire de séance.

Objet : Société astronomique de Rennes – Subvention de fonctionnement

RAPPORT :

Annexe 1 – Projet d'avenant à la convention

Le rapporteur, Madame Christine Roger, rappelle à l'assemblée constituée des membres du Bureau communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté, que :

Le Centre d'astronomie situé sur la commune de la Couyère a une triple vocation :

- Permettre à un large public de s'initier à la découverte du ciel, d'approfondir les connaissances dans les domaines de la culture scientifique et de l'astronomie ;
- Contribuer au développement d'actions culturelles et à l'éducation artistique et culturelle en particulier vers les jeunes et les publics scolaires, notamment sur le territoire de la communauté de communes ;
- Être le lieu où les membres de la SAR mettent en place des activités propres à toutes les associations d'astronomes amateurs (observations, imagerie numérique), mais également où ils développent des collaborations avec des astronomes professionnels par des travaux à caractère scientifique (photométrie, spectrométrie).

Selon la Délibération 2025-115 du Conseil communautaire du 20/05/26 une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € a été attribuée en 2025 à la Société d'Astronomie de Rennes (SAR) pour l'animation du Centre d'Astronomie de La Couyère, et plus particulièrement pour le maintien des actions de médiation à destination du grand public et des établissements scolaires.

Le projet éducatif de la SAR traduit une volonté de mettre en place des temps de découvertes, d'observations et de manipulations collectifs portés par des valeurs éducatives.
Afin de poursuivre le développement des actions, il a été voté au budget 2026 une ligne budgétaire dédiée d'un montant de 4 000 €.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260901-DB_2026_7-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

La convention entre la SAR et BpLC conclue pour une durée de 6 ans avec date d'effet au 1er janvier 2022 stipule que "La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment en ce qui concerne les engagements de la SAR dans le cadre des actions d'animations publiques et d'accueil des publics jeunes et scolaires."

Aussi, il sera proposé au Bureau communautaire de procéder au vote de :

- Consolider le maintien de ces actions à destination du grand public et plus particulièrement du public scolaire grâce à un avenant à la convention avec une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à partir de 2026 et jusqu'en 2027. Le projet d'avenant à la convention est présenté en annexe.

DECISION :

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, définissant les subventions et leurs modalités d'attribution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à contrôler l'utilisation des subventions qu'ils attribuent ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n° 2026-56 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 déléguant au Bureau communautaire la compétence pour conclure des conventions d'objectifs et de moyens ainsi que leurs avenants avec les associations, dès lors que les crédits correspondants ont été inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 2023-3-12 du Conseil communautaire du 21 mars 2023 approuvant la convention de mise à disposition du centre d'astronomie de La Couyère au bénéfice de l'association « Société astronomique de Rennes » pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Vu la délibération n°2025-115 du Conseil communautaire du 20 mai 2026 approuvant l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à la Société astronomique de Rennes ;

Vu la convention de mise à disposition du centre d'astronomie de La Couyère conclue avec l'association « Société astronomique de Rennes » ;

Considérant que la Société astronomique de Rennes développe, au travers de son projet éducatif, des actions de découverte, d'observation et d'expérimentation scientifique fondées sur des objectifs pédagogiques et de vulgarisation auprès de différents publics ;

Considérant que ces actions contribuent à l'animation et au rayonnement du centre d'astronomie de La Couyère, ainsi qu'au développement de la médiation scientifique à destination du grand public et des établissements scolaires ;

Considérant qu'il convient, afin de garantir la pérennité et le développement de ces actions d'intérêt communautaire, d'attribuer à l'association une subvention annuelle de fonctionnement et de formaliser cet engagement par voie d'avenant à la convention de mise à disposition ;

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260901-DB_2026_7-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition du centre d'astronomie de La Couyère conclu avec la Société astronomique de Rennes, prévoyant l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 000 €, à compter de l'exercice 2026 et jusqu'au terme de la convention fixé au 31 décembre 2027 ;

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme

le Président

Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2 Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE